**REPUBLIQUE DU NIGER**

****

**MILLENIUM CHALLENGE ACCOUNT – NIGER**

**Pour le Compte du :**

**Gouvernement du Niger**

**Emis : le 2 juillet 2021**

**\*\*\***

**DEMANDE DE COTATIONS**

**ADM. Com/41 /NCS/083/21**

**\*\*\***

**Sélection d’un Prestataire chargé de l’audit, de la refonte et de la mise à jour des différentes plateformes digitales MCA – Niger**

**\*\*\***

**Juillet 2021**

**Table des matières**

1. DEMANDE DE COTATIONS
2. FORMULAIRES DE SOUMISSION

**2.a) Formulaires de l’offre technique**

***Annexe 1***- Formulaire de soumission de l’offre technique

***Annexe 2*** - Descriptif de l’approche, de la méthodologie et du programme de travail proposés pour accomplir la mission. (*Non applicable*)

***Annexe 3***- Modèle de CV (*Non applicable*)

**2.b. Formulaires de l’offre financière**

***Annexe 4*** - Formulaire de soumission de l’offre financière

***Annexe 5*** – État récapitulatif de l’offre et Ventilation des coûts

***Annexe 6*** - Formulaire de certification d’entreprise publique

1. DESCRIPTION DES SERVICES
2. MODÈLE DE CONTRAT

|  |
| --- |
| I. Demande de cotations |

**Niamey, le 2 Juillet 2021**

1. **LETTRE D’INVITATION**

**ADM. Com/41 /NCS/083/21**

**Sélection d’un Prestataire chargé de l’audit, de la refonte et de la mise à jour des différentes plateformes digitales MCA – Niger**

Les États-Unis d’Amérique, agissant par l’intermédiaire de la Millennium Challenge Corporation (« MCC ») et le Gouvernement de la République du Niger (le « Gouvernement ») ont conclu un programme de coopération en vue d’une assistance au titre du Millennium Challenge Account pour un montant d’environ Quatre Cent Trente Sept Millions de Dollars US [USD 437,000,000] (le « Financement MCC ») afin de contribuer à la réduction de la pauvreté par la croissance économique au Niger (le « Compact »). Le Gouvernement, agissant par l’intermédiaire de Millennium Challenge Account - Niger (« MCA-Niger » ou l’ « Entité MCA »), entend utiliser une partie du Financement MCC pour des paiements éligibles en vertu d’un contrat pour lequel est émise la présente Demande de Cotations.

Le Programme du Compact comprend les projets suivants :

1. **Le Projet Irrigation et Accès aux Marchés**, dont l’objectif est d’augmenter les revenus d’origine rurale par le biais de l’amélioration de la productivité agricole et de l’augmentation des ventes issues de la modernisation de l’irrigation agricole et des systèmes de gestion des inondations, en assurant un accès suffisant aux divers secteurs et marchés existants.
2. **Le Projet de Communautés Résilientes au Changement Climatique** dont l’objectif est d’augmenter les revenus des familles dépendant de l’agriculture et de l’élevage à petite échelle dans les communes éligibles et sur les axes d’élevage de bétail dans les régions rurales du Niger. Il a aussi pour objectif d’améliorer la productivité des exploitations agricoles et des éleveurs, en favorisant le développement durable des ressources naturelles essentielles à la production, en soutenant la croissance des entreprises agricoles et en augmentant les ventes des marchandises ciblées sur les marchés concernés.

Cette Demande de cotations vient compléter l’Avis général de passation des marchés (PP12) qui a été publié sur le site de MCA-Niger et dans la base de données en ligne UN Development Business (« UNDB ») et sur DgMarket le 11 mars 2021.

Le MCA-Niger à travers son département communication recrute **un Prestataire chargé de l’audit, de la refonte et de la mise à jour des différentes plateformes digitales MCA – Niger.**

1. La présente demande de cotation comprend les documents suivants :
2. ***Demande de cotations***

Lettre d’invitation

1. ***Formulaires d’offres***

***2.a) Formulaires de l’offre technique, à renseigner*** :

Annexe 1 - Formulaire de soumission de l’offre technique et pièces jointes ;

Annexe 2 - Descriptif de l’approche, de la méthodologie et du programme de travail proposés pour accomplir la mission (*Non applicable*);

Annexe 3 - Modèle de Curriculum Vitae (CV) du personnel professionnel clé proposé (*Non applicable*).

***2.b) Formulaires de l’offre financière, à renseigner :***

Annexe 4 - Formulaire de soumission de l’offre financière

Annexe 5 – Etat récapitulatif de l’offre et Ventilation des coûts ;

Annexe 6- Formulaire de certification des Entreprises Publiques

***III***.) ***Description de services***

Cette Section comporte les Descriptions de services détaillées décrivant la nature, les tâches à accomplir et les services à fournir.

***IV) Modèle de contrat***

À titre d’information aux candidats.

1. **Qualifications du prestataire**

Le prestataire doit, en tant qu’entité, justifier les qualifications suivantes :

* Justifier au moins d’une (01) expérience dans la redynamisation ou la création d'une Plateforme digitale conçue avec WORDPRESS au cours des deux (2) dernières années attestées par un certificat (attestation) de bonne exécution délivrée par le client ;
* Justifier d’une (01) année d'expérience dans la gestion de comptes sociaux pour des projets, programmes de développement. Pour ce faire, il doit fournir un lien d'accès par compte réseau social (Facebook, Twitter, Instagram et YouTube).

Le prestataire doit également fournir le lien d'accès au site web crée avec le gestionnaire de contenu WordPress.

1. **Dossier de candidature et présentation des offres**

Le dossier de candidature comprend les pièces suivantes :

**Proposition technique**

* Le registre d’existence légale de la société ainsi que les mandats des personnes habilitées à représenter le prestataire
* Une fiche signalétique du prestataire précisant les états de services au cours des cinq dernières années ;
* Le calendrier de travail, les références des actions similaires des 3 dernières années ;

**Proposition financière**

* Une offre financière en indiquant les coûts unitaires des prestations proposées par rubrique.

Le soumissionnaire présentera son offre technique et son offre financière **dans deux enveloppes séparées** en utilisant les formulaires fournis au point II de la demande de cotation comportant :

**L’original** et trois **(3) copies** de la Proposition technique + une clé USB (Version Word et PDF) et

**L’original** et **trois (3) copies** de la Proposition financière + une clé USB (Version Excel et PDF). En cas de divergence, la version originale fait foi.

La version électronique de l’offre technique et de l’offre financière sera fournie dans des formats MS Word et Excel pour faciliter l’examen lors du processus d’évaluation. En cas de divergences, les versions PDF feront foi.

1. L’offre dûment renseignée devra être soumise dans les délais à l’adresse suivante et devra comporter les identifications suivantes :

**Millennium Challenge Account MCA-Niger**

**Att : Agent de Passation des Marchés**

**Boulevard Mali Béro en face du Lycée Bosso,**

**2ème Etage,**

**Niamey-Niger**

« **Sélection d’un Prestataire chargé de l’audit, de la refonte et de la mise à jour des différentes plateformes digitales MCA – Niger ».**

**DC N° ADM. Com/41 /NCS/083/21**

La mention « ***NE PAS OUVRIR AVANT LA DATE ET L’HEURE D’OUVERTURE DES PLIS*** »

1. . **Procédure de sélection**

Le processus de sélection comprend trois (3) étapes :

1. Vérification de la conformité administrative de l’offre (présence des documents requis) ;
2. Vérification de la conformité technique par rapport aux critères contenus dans la grille d’évaluation ;
3. Ouverture des offres financières des prestataires jugés conformes et Sélection du soumissionnaire dont l’offre est évaluée la moins disante et dont le prix est jugé raisonnable

**L’évaluation des offres techniques reposera sur les critères ci-après tels que définis dans les cahiers de charge joints en annexe de la demande de cotation**

|  |  |
| --- | --- |
| **Critères d’appréciation** | **Conformité** |
| **Oui** | **Non** |
| **SITE WEB** |
|  | Attestation de bonne fin d’exécution du site web fourni |  |  |
|  | Site accessible en ligneJustifier d’une (01) année d'expérience dans la gestion de comptes sociaux pour des projets, programmes de développement. Pour ce faire, il doit fournir un lien d'accès par compte réseau social (Facebook, Twitter, Instagram et YouTube). |  |  |
|  | Site créé avec WordPress (**condition préalable au reste des exigences**) justifié par un lien d'accès au site web crée avec le gestionnaire de contenu WordPress |  |  |
| Utilisabilité du site web | Le site dispose d’un menu principal et de sous-menus |  |  |
| Le site dispose-t-il d’un pied de page et d’un bandeau d’entête |  |  |
| Le site dispose-t-il d’un fil d’Ariane |  |  |
| Le site dispose-t-il d’une page d’erreur 404 |  |  |
| Le site dispose-t-il d’un moteur de recherche interne |  |  |
| La vitesse de chargement du site web testée en ligne est inférieure ou égale à 3s |  |  |
| Le site est compatible avec les normes de codage du W3C, validité HTML / CSS |  |  |
| Le site est compatible avec les différents navigateurs (Internet Explorer, Firefox, Google Chrome, Opéra) et tailles d’écran |  |  |
| Formulaire de contact |  |  |
| Ergonomie et design du site web | Aspect visuel cohérent ? Présence d’une charte graphique ? |  |  |
| Mise en forme des textes (police lisible ?) |  |  |
| Portée de la chromie (harmonie des couleurs) |  |  |
| Sécurité | L’url rewrite est utilisé |  |  |
| Les répertoires sont protégés |  |  |
| Aucune faille de sécurité évidente n’est décelée (accessibilité du back office, version de WordPress visible, etc.) |  |  |
| Autres aspects techniques | Utilisation d’un CDN |  |  |
| Configuration fichier robot.txt |  |  |
| Plan du site disponible |  |  |
| **CONCLUSION** |  |

***NB : Pour être qualifié, le soumissionnaire doit être conforme pour l’essentiel aux critères ci-dessus***

L’évaluation des offres financières se fera après correction des erreurs de calcul. Le prestataire dont l’offre est jugée conforme à l’essentiel, qui a l’offre la moins disante est sélectionnée et après l’analyse de la raisonnabilité de son prix se verra attribué le marché.

Les soumissionnaires seront informés qu’une seule fois après l’évaluation des offres financières et de la décision d’attribution.

1. **Compléments d'informations**

Toute demande d’informations complémentaires devra être adressée à l’Agent de Passation des Marchés par courriel au moins Cinq (5) jours avant la date limite de remise des propositions à l'adresse suivante : mcanigerpa@cardno.com avec copie à procurement@mcaniger.ne . Les réponses seront communiquées à tous les Prestataires au plus tard trois (03) jours avant la date limite de soumission des propositions.

1. Les offres technique et financière doivent être déposées aux adresses ci-dessous **AU PLUS TARD** **LE 28 JUILLET 2021 A 10 HEURES PRECISES (HEURE LOCALE)**
2. **Contestation des Candidats** : MCA-Niger recevra et traitera toute contestation d’un candidat s’estimant lésé ou avoir eu un préjudice du fait d’un manquement de MCA-Niger dans la conduite du processus de sélection. MCA-Niger suivra les règles fixées dans le Système de contestation des soumissionnaires, disponible à l’adresse suivante : <http://cnpc-mcc.ci/index.php/fr/actualites-media/documents/category/5-bid-challenge-system>, telles que requis par les Directives de Passation des Marchés du Programme MCC ».

Toute contestation sera adressée au :

Secrétariat du Bid Challenge, Millennium Challenge Account- Niger

Boulevard Mali Béro en Face du Lycée Bosso BP 738 – Niamey

Email : bid.challenge@mcaniger.ne avec copie à :procurement@mcaniger.ne; mcanigerpa@cardno.com

1. **Le MCA-Niger** se réserve le droit d’annuler la présente demande de cotation à toute étape du processus, sans être tenu d’en apporter les justifications ; toute contestation portant sur une telle annulation sera irrecevable.

II. Formulaires d’offres

|  |
| --- |
| 2.a) Formulaires de l’offre technique |

|  |
| --- |
| **ANNEXE 1 : FORMULAIRE DE SOUMISSION DE L’OFFRE TECHNIQUE** |

***[Lieu, Date]***

A :

**Monsieur Mamane ANNOU
Directeur Général de MCA-Niger**

**Boulevard Mali Béro en face Lycée Bosso,**

**Niamey-Niger**

**DC N° ADM. Com/41 /NCS/083/21**

**Objet** **:** **Sélection d’un Prestataire chargé de l’audit, de la refonte et de la mise à jour des différentes plateformes digitales MCA – Niger**

Monsieur,

Nous, soussigné, proposons de fournir les prestations de services pour la mission susmentionnée conformément à la Lettre d’invitation en date du **XX juillet 2021.**

Nous soumettons par la présente nos offres qui contiennent entre autres le descriptif de nos missions précédentes et références pertinentes et une Proposition financière sous enveloppe cachetée séparée.

Nous déclarons par la présente que toutes les informations et déclarations contenues dans ce document sont véridiques et correctes. Nous acceptons que toute mauvaise interprétation contenue dans ce document puisse entraîner notre disqualification.

Nous attestons par la présente que nous ne participons pas à des activités interdites, ni ne facilitons ou ne permettons de telles activités, ainsi que décrites dans la Quinzième partie des Directives relatives à la Passation des marchés du Programme de la MCC, et que nous ne participerons pas auxdites activités, ni ne les faciliterons ou ne les permettrons pendant toute la durée du Contrat. Par ailleurs, nous nous engageons, par la présente, à ne pas tolérer les activités interdites décrites dans la Quinzième partie des Directives relatives à la Passation des marchés du Programme de la MCC. Enfin, nous reconnaissons que la participation à de telles activités serait un motif valable de suspension ou de cessation d’emploi ou de résiliation du Contrat. Nous attestons en outre que nous sommes éligibles à l’attribution d’un Contrat financé par la MCC en vertu des dispositions de la Dixième partie des Directives relatives à la Passation des marchés du Programme de la MCC.

Notre soumission est sujette à des modifications découlant des négociations contractuelles.

Nous nous engageons, si notre proposition est acceptée, à initier les prestations de services à la date indiquée dans les Spécifications des services.

Il est entendu que vous n’êtes pas tenus d’accepter les offres que vous pourriez recevoir et que nous assumons que le MCA-Niger se réserve le droit d’annuler la présente demande de cotation à toute étape du processus, sans être tenu d’en apporter les justifications ; toute contestation portant sur une telle annulation sera irrecevable

Veuillez agréer, [insérer la formule de politesse], l’expression de nos sincères salutations.

[Nom et titre du Signataire autorisé]

Date \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ jour \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ 2021

*[****Signature****] [Par ordre de]*

Nom du signataire : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Fonction du signataire au sein de l’organisation : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Pièces jointes :

1. Procuration confirmant que le signataire de la proposition est dûment autorisé à signer la proposition au nom du prestataire et de ses associés ;
2. Acte(s) constitutif(s) (ou autres documents justifiant le statut juridique) ;
3. Accords de constitution de co-entreprise ou d’association (le cas échéant, mais sans divulguer d’informations sur la proposition financière).

|  |
| --- |
| **ANNEXE 2 :** **-** **Descriptif de l’approche, de la méthodologie et du programme de travail proposés pour accomplir la mission** |

**Non applicable N/A**

|  |
| --- |
| **ANNEXE 3 : Modèle de** **Curriculum Vitae (CV) du personnel****professionnel clé proposé** |

**Non applicable N/A**

|  |
| --- |
| 2.b. Formulaires de l’offre financière |

|  |
| --- |
| **ANNEXE 4 : Formulaire de soumission de l’offre financière** |

***[Lieu, Date]***

A :

**Monsieur Mamane ANNOU
Directeur Général de MCA-Niger**

**Boulevard Mali Béro en face Lycée Bosso,**

**Niamey-Niger**

**DC N°ADM. Com/41 /NCS/083/21**

**Objet** **: Sélection d’un Prestataire chargé de l’audit, de la refonte et de la mise à jour des différentes plateformes digitales MCA – Niger**

Monsieur,

Après avoir examiné la Lettre d’invitation et documents connexes, nous avons le plaisir de soumettre la proposition financière ci-après pour les services à fournir :

*Insérer le montant total de la proposition financière et est [préciser : hors taxes locales] ou [taxes locales comprises]. Le Prix d'adjudication total inclut tous les coûts liés à la mission.*

Nous comprenons que vous n'êtes pas tenu d'accepter toute proposition que vous pourriez recevoir et qu'un contrat vous engageant ne serait conclu qu'après l’accord mutuel consécutif aux négociations finales sur la base des éléments techniques et de coûts proposés.

Veuillez agréer, [insérer la formule de politesse], l’expression de nos sincères salutations.

[Nom et titre du Signataire autorisé]

Date \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ jour \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ 2021

*[****Signature****] [Par ordre de]*

Nom du signataire : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Fonction du signataire au sein de l’organisation : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

|  |
| --- |
| **ANNEXE 5 :** **État récapitulatif de l’offre et** **Ventilation des coûts** |

**Sélection d’un Prestataire chargé de l’audit, de la refonte et de la mise à jour des différentes plateformes digitales MCA – Niger**

**ADM. Com/41 /NCS/083/21**

**5.1) Etat récapitulatif des Prix**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **N°** | **Désignations** | **F CFA et/ou USD** |
| 1 | **Audit, de la refonte et de la mise à jour des différentes plateformes digitales** |  |
|  | **Coût total de la mission** |  |

**5.2) Ventilation des Coûts par activité**

[Les informations fournies dans ce Formulaire ne peuvent être utilisées que pour établir les montants à payer au Prestataire pour d’éventuels services supplémentaires demandés par l’Entité MCA et/ou pour vérifier le caractère raisonnable des prix proposés. Veuillez compléter pour chaque phase.]

|  |  |
| --- | --- |
| Groupe d’activités par étape  | Description2 |
|  | Prix3 |
| USD | F CFA |
| Refonte complète du site web (<https://www.mcaniger.ne/>) accessible dans un dossier de l’hébergement webSauvegarde complète de la refonte du site web sur clé Usb |  |  |
| Capture d’écran des tests d’affichage du site web mis à jour vers la nouvelle version Capture d’écran des tests d’affichage sur les différentes tailles d’écran |  |  |
| Le rapport d’analyse généré par GTMETRIX, Google Analytics, Pagespeed, etc. |  |  |
| Stratégie de référencement et mise en place |  |  |
| Stratégie de sécurisation du site web et mise en place |  |  |
| La stratégie de communication déclinée par réseau social |  |  |
| Identifiants d’accès à l’outils de gestion centralisée des comptes réseaux sociaux |  |  |
| Total |  |  |

***Note*** : les prix proposés par le Prestataire couvrent tous les **frais de mise en œuvre des activités.**

|  |
| --- |
| **ANNEXE 6 -** **FORMULAIRE DE CERTIFICATION D’ENTREPRISE PUBLIQUE** |

Les Entreprises publiques ne sont pas admissibles pour obtenir des marchés financés par le MCC. Par conséquent, les Entreprises publiques (i) ne peuvent pas être des parties à un quelconque contrat financé par le MCC pour la fourniture de biens, de travaux ou de services par le biais d’un processus concurrentiel d’adjudication, d’un appel d’offres limité, d’un contrat de gré à gré ou de sélection d’une source unique ; et (ii) ne peuvent pas être pré-qualifiées ou présélectionnées pour un quelconque contrat financé par le MCC et devant être octroyé par l’une de ces méthodes.

Cette interdiction ne s’applique pas aux Travaux en régie effectués par des entités appartenant au gouvernement du pays du Maître de l’ouvrage ou aux établissements d’enseignement et centres de recherches du secteur public ainsi qu’aux entités statistiques ou cartographiques, ou aux autres entités techniques, du secteur public qui n’ont pas été formées principalement dans un but commercial, ou pour lesquels une exception est accordée par le MCC conformément à la Partie 7 des Directives relatives à la Passation des marchés du Programme de le MCC. Vous pouvez consulter l’intégralité de cette politique sur la page des Directives relatives à la passation des marchés du Compact sur le site Internet du MCC ([www.mcc.gov](http://www.mcc.gov)). Dans le cadre de la vérification de l’admissibilité pour ce marché, veuillez remplir le formulaire ci-dessous afin d‘indiquer le statut de votre entité.

Aux fins de ce formulaire, le terme « Gouvernement » désigne un ou plusieurs gouvernements, y compris toute agence, administration, subdivision ou autre service de l’État à un niveau quelconque dans un pays ou une région.

**CERTIFICATION**

Dénomination sociale du Soumissionnaire : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Dénomination sociale du Soumissionnaire dans la langue et l’écriture du Pays de constitution (si elle est différente de ce qui est indiqué ci-dessus) :

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Adresse du siège social ou de l’établissement principal du Soumissionnaire :

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Nom complet de trois (3) dirigeants du Soumissionnaire (pour tout Soumissionnaire qui est une entité) :

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Dénomination sociale de l’entité-mère ou des entités-mères du Soumissionnaire (le cas échéant ; indiquez si le Soumissionnaire n’a pas d’entité-mère) :

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Dénomination sociale de l’entité-mère ou des entités-mères du dans la langue et l’écriture du Pays de constitution (si elle est différente de ce qui est indiqué ci-dessus) :

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Adresse(s) du siège social ou de l’établissement principal de l’entité-mère ou des entités-mères du Soumissionnaire (le cas échéant) :

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

1) Un État détient-il une majorité ou une participation de contrôle (que ce soit sur la base de la valeur ou des droits de vote) dans votre capital ou une autre participation lui procurant des droits de propriété (que ce soit directement ou indirectement, et que ce soit par le biais de fiduciaires, d’agents ou d’autres moyens) ?

Oui Non

2) Si votre réponse à la question 1 était oui, quel type d’entité contrôlé par le gouvernement êtes-vous :

1. Établissement d’enseignement Oui Non
2. Centre de recherche Oui Non
3. Entité statistique Oui Non
4. Entité cartographique Oui Non
5. Autre entité technique n’étant pas constituée essentiellement à des fins commerciales Oui Non

3) Quelle que soit votre réponse à la question 1, veuillez répondre à la question suivante :

1. Recevez-vous des subventions ou paiements (y compris toute forme de crédit à titre de subvention) ou toute autre forme d’assistance (financière ou autre) d’un gouvernement ?

Oui Non

Si oui, décrivez : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

1. Un gouvernement vous a-t-il accordé des droits ou privilèges juridiques ou économiques spéciaux ou exclusifs pouvant affecter la compétitivité de vos biens, travaux ou services, ou influencer par ailleurs vos décisions commerciales ? Oui Non

Si oui, décrivez : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

1. Un gouvernement peut-il imposer ou ordonner l’une des actions suivantes à votre égard :
2. Toute réorganisation, fusion ou dissolution de votre entité, ou la formation ou l’acquisition de toute filiale ou autre affiliée par votre entité ? Oui Non
3. la vente, la location, l’hypothèque, le nantissement ou la cession par ailleurs de vos principaux actifs, tangibles ou intangibles, que ce soit ou non dans le cadre habituel des affaires ? Oui Non
4. L’interruption, la réinstallation ou l’altération substantielle de la production, de l’exploitation ou d’autres activités importantes de vos affaires ? Oui Non
5. Votre exécution, résiliation ou non-exécution de contrats importants ?

Oui Non

1. La nomination ou le congédiement de vos managers, directeurs, cadres supérieurs ou autres dirigeants, ou la participation par ailleurs à la direction ou au contrôle de vos affaires ? Oui Non

4) Avez-vous jamais appartenu à l’État ou été contrôlé par l’État ? Oui Non

5) Si votre réponse à la question 4 était oui, veuillez répondre aux questions suivantes :

1. Pendant combien de temps avez-vous appartenu à l’État ? \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_
2. Quand votre entité a-t-elle été privatisée ? \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_
3. Recevez-vous des subventions ou paiements (y compris toute forme de crédit à titre de subvention) ou toute autre forme d’assistance (financière ou autre) d’un gouvernement ?

Oui Non

Si oui, décrivez : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

1. Même s’il ne détient pas la majorité du capital de votre entité ou ne la contrôle pas, un gouvernement continue-t-il à détenir une participation ou un pouvoir de prise de décisions dans votre entité ou dans vos affaires ?

Oui Non

Si oui, décrivez : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

1. Payez-vous de l’argent à un État en dehors d’impôts ou de taxes dans le cadre ordinaire de vos affaires à des niveaux et pourcentages équivalents à d’autres entreprises n’appartenant pas à l’État dans votre pays qui sont engagées dans le même secteur d’activité ? Oui Non

Si oui, décrivez : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Les participants doivent noter les points suivants :

1. Avant d’annoncer le nom du consultant ou du soumissionnaire gagnant, ou toute liste de Soumissionnaires pré-qualifiés ou présélectionnés pour ce marché, l’entité MCA discutera de l’admissibilité de ce(s) consultant(s) ou de ce(s) Soumissionnaire(s) avec le MCC. Le MCC entretiendra une base de données (en interne, par le biais de services d’abonnement ou des deux façons) des Entreprises publiques connues, et chaque soumissionnaire ou consultant gagnant ou pré-qualifié/présélectionné concerné par la présente disposition sera comparé à la base de données et fera l’objet de recherches complémentaires selon ce que le MCC pourra juger nécessaire au vu des circonstances.
2. Toute déclaration inexacte par une entité soumettant une Offre pour ce marché pourra être considérée comme une « pratique frauduleuse » aux fins des Directives relatives à la Passation des marchés du Programme du MCC et de toutes autres politiques ou directives applicables du MCC, y compris la Politique du MCC sur la prévention, la détection et l’élimination des fraudes et de la corruption dans les activités du MCC.
3. Toute entité qui aura été jugée par le MCC comme s’étant constituée toute seule, comme ayant sous-traité une partie quelconque de son contrat financé par le MCC ou comme s’étant associée par ailleurs avec une autre entité dans le but, ou en ayant l’effet potentiel ou réel, d’éviter ou de contourner par ailleurs les dispositions des Directives relatives à la Passation des marchés du Programme du MCC pourra être considérée par ailleurs comme une Entreprise publique à toutes fins utiles en liaison avec ces Directives.
4. Toute accusation digne de foi selon laquelle une entité soumettant une Offre en réponse à cet appel d’offres serait une Entreprise publique n’étant pas autorisée à soumettre une offre conformément aux Directives relatives à la Passation des marchés du Programme du MCC fera l’objet d’un examen dans le cadre de la procédure de contestation des Soumissionnaires conformément à ces Directives et portée à l’attention de l’instance de recours pour la contestation des Soumissionnaires de l’Entité MCA.

Je certifie par les présentes que les informations fournies ci-dessus sont exactes et correctes à tous égards, et je comprends que toute fausse déclaration, déclaration erronée substantielle ou non-communication d’informations demandées dans le présent certificat pourra être considérée comme une « pratique frauduleuse » aux fins des Directives relatives à la Passation des marchés du Programme du MCC et d’autres politiques ou directives applicables du MCC, y compris la Politique du MCC sur la prévention, la détection et l’élimination des fraudes et de la corruption dans les activités du MCC.

Signature autorisée : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ Date :

Nom du signataire (en caractères d’imprimerie) : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

**Note : Tout soumissionnaire quel que soit son statut doit fournir ce document rempli et signé SVP**

|  |
| --- |
| III. Description des services  |



***Cahier de charges pour le recrutement d’un prestataire chargé de redynamiser les plateformes digitales du MCA-Niger***

**Juin 2021**

1. **CONTEXTE ET JUSTIFICATION**

Le 29 juillet 2016, le Gouvernement du Niger (« GdN ») et le Gouvernement des États-Unis d'Amérique, agissant à travers la Millennium Challenge Corporation (MCC), ont signé un Compact de $437, 245 millions USD sur cinq ans. Le but de ce Compact est de réduire la pauvreté grâce à la croissance économique au Niger avec pour objectif d'accroître les revenus ruraux en améliorant l'utilisation productive durable des ressources naturelles pour la production agricole et en améliorant le commerce et l'accès au marché des produits agricoles.

Le Programme cherche donc à stimuler les revenus des zones rurales en augmentant la production de l’agriculture et de l’élevage, notamment en étendant les zones cultivées et en améliorant leur rendement. Le Compact Niger comprend deux projets :

**Projet 1 :** Grande Irrigation et Accès aux Marchés, qui a l'objectif d’accroître les revenus des populations rurales grâce à l'amélioration de la productivité agricole et l’augmentation des ventes résultant d’une agriculture irriguée modernisée et d'un meilleur accès aux intrants et aux marchés.

**Project 2 :** Projets Communautaires de Résilience Climatique, dont l'objectif est d'accroître les revenus pour les familles ayant de petites exploitations agricoles et pastorales dans les communes et les corridors éligibles du Niger rural.

Le 26 décembre 2016, le Gouvernement du Niger a désigné une entité chargée de mettre en œuvre le Programme et d'exercer les droits et obligations du Gouvernement pour superviser, gérer et mettre en œuvre les Projets et activités du Programme. L'entité est dénommée Millenium Challenge Account - Niger (MCA-Niger).

Le compact est entré en vigueur officiellement le 26 Janvier 2018.

En vue d’assurer une meilleure disponibilité et diffusion de l’information, le Programme MCA-Niger a mis en place une cellule de communication composée de deux personnes : un responsable de communication stratégique et un responsable de communication Terrain.

Cette équipe est appuyée par une spécialiste principale des communications et une spécialiste des communications d’UNOPS.

Le rôle principal de cette cellule est d’appuyer la communication externe et interne et la gestion des parties prenantes du programme. Toutes les informations sur le Programme MCA-Niger seront divulguées par l’équipe communication avec l’approbation de la direction générale.

D’autre part, pour une bonne visibilité des actions du programme et une meilleure compréhension des impacts du programme sur les populations bénéficiaires, une stratégie et un plan de communication ont été élaborés.

L’intérêt porté à ces deux documents se justifie par la nécessité de mettre en place un système efficace d’information et de communication auprès des différentes cibles afin de stimuler leur adhésion et leur participation effective au but du programme, soit lutter ensemble contre la pauvreté au Niger.

Aussi, l’équipe communication mise en place a multiplié les efforts pour mener des actions de communication spécifiques notamment à travers la mise en place des plateformes digitales.

Le présent cahier de charge est ainsi élaboré en vue de recruter une firme pour la refonte et la mise à jour des différentes plateformes digitales afin de les rendre plus attractives et plus dynamiques.

1. **Objectifs**

L’objectif global de cette activité est d’améliorer la qualité des différentes plateformes digitales du MCA-Niger en vue de les rendre plus dynamiques.

Il s’agit notamment :

* Du site web (<http://www.mcaniger.ne/>) ;
* De la page Facebook ;
* Du compte Twitter ;
* Du compte Instagram ;
* Du compte YouTube.

 Les objectifs spécifiques sont :

* Faire l’audit technique de ces plateformes pour parvenir à un fonctionnement optimal
* Faire la refonte du site web actuel de MCA-Niger.
* Améliorer le référencement pour les moteurs de recherche (SEO).
* Élaborer une stratégie de communication digitale qui permettra à la longue de booster l’audience de la page et des comptes Facebook, Twitter, Instagram et YouTube du MCA-Niger.
* Renforcer la sécurité du site web et des comptes réseaux sociaux du MCA-Niger en proposant et mettant en place une stratégie de sécurisation optimum.
1. [**Description des prestations de services**](#_Toc30091884)

*Les tâches du prestataire consisteront à :*

* Faire la refonte du site web de MCA-Niger afin de le rendre plus attractif et plus convivial (navigation fluide, couleurs plus attrayantes, en harmonie avec la Charte Graphique, mise en avant des principaux projets). Un produit fini fonctionnel basé sur la copie actuelle du site web (fichiers et base de données) devra être mis en place et validé par l’équipe communication avant mise en ligne finale en remplacement du site actuel.
* Améliorer la vitesse de chargement du site web (au maximum 3s pour une bande passante de de 1 Mb/s).
* Rendre le site web de MCA-Niger facile à la navigation (Responsive design : adaptable aux différents types d’écrans, ordinateurs, téléphone, tablette, etc.).
* Atteindre un score minimal A (maximal A) sur **Gtmetrix** (<https://gtmetrix.com/>), un outil permettant de mesurer la rapidité d’affichage et chargement des différents éléments d’un site web.
* Mettre en place un Content Delivery Network (CDN) qui améliorera l’accès et le temps de chargement du site web (3s au maximum)
* Mettre en place une stratégie afin d’améliorer le référencement pour les moteurs de recherche (SEO).
* Booster la page Facebook, les comptes Twitter, Instagram et Youtube du Programme par les techniques de référencement afin de pouvoir :
	+ Tripler le nombre d’abonnés sur Facebook. Situation de référence, 5678 abonnés à ce jour.
	+ Doubler le nombre de followers sur Twitter. Situation de référence 1636 abonnés.
	+ Augmenter l’audience et le nombre de *followers* sur Instagram ; Situation de référence, 251 abonnés.
	+ Augmenter l’audience et le nombre d’abonnés à la chaîne YouTube du MCA-Niger ; Situation de référence, 232 abonnés.
* Proposer et mettre en place une stratégie de sécurisation du site web (ssl, htaccess, plugins, système de blocage d’adresses IP, etc.).
* Proposer et mettre en place une stratégie de sécurisation des comptes réseaux sociaux (Facebook, Twitter, Youtube, Instagram).
* Proposer et mettre en place une stratégie de communication déclinée par réseau social.
* Proposer et mettre en place un outil de gestion centralisé des comptes réseaux sociaux et former l’équipe communication de MCA-Niger à son utilisation.
1. **Qualifications du prestataire**

Pour la redynamisation de ses plateformes digitales, leMCA-Niger fera appel aux services d’un prestataire spécialisé en création de site web et en communication digitale qui possède les qualifications suivantes :

* Justifier au moins d’une (01) expérience dans la redynamisation ou la création d’une plateforme digitale conçu avec WORDPRESS au cours des deux (2) dernières années , attestée par un certificat (attestation) de bonne exécution délivrée par le client ;
* Par ailleurs le prestataire doit fournir le lien d’accès au site web créé avec le gestionnaire de contenu WordPress
* Justifier d’une (01) année d’expérience dans la gestion de comptes sociaux pour des projets, programmes de développement. Pour ce faire, il doit fournir un lien d’accès par compte réseau social (Facebook, Twitter, Instagram et YouTube).
1. ***Période contractuelle du prestataire***

La **durée de la prestation ne doit pas excéder 60 jours,** à savoir la mise en place et les tests pour le site web et les comptes réseaux sociaux.

1. **Livrables**

**Calendrier des livrables et pourcentage de paiement pour les différents livrables**

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| N° | **Libellé ordre des livrables** | **Descriptif** | **Support** | **Nombre de Jour** | **% pour paiement**  |
| 1 | Refonte complète du site web (<https://www.mcaniger.ne/>) accessible dans un dossier de l’hébergement webSauvegarde complète de la refonte du site web sur clé usb | Cette démarche permettra de suivre l’évolution du travail du consultant et pouvoir faire les suggestions en temps réel afin d’apporter les correctifs nécessairesIntervient après validation définitive de la refonte | URLClés USB | 28 | 30% |
| 3 | Capture d’écran des tests d’affichage du site web mis à jour vers la nouvelle version Capture d’écran des tests d’affichage sur les différentes tailles d’écran | Intervient après la migration effective du site web vers la nouvelle versionCes captures d’écran permettront de s’assurer de l’affichage correcte du site sur les différentes tailles d’écrans (téléphone, tablettes, ordinateurs, etc.) | Images + lien d’accès | 5 | 25 |
| 4 | Le rapport d’analyse généré par GTMETRIX, Google Analytics, Pagespeed, etc. | Afin de s’assurer de l’atteint du score B minimum. | Doc et lien d’accès | 3 | 5% |
| 5 | Stratégie de référencement et mise en place |  | Document | 7 | 10% |
| 6 | Stratégie de sécurisation du site web et mise en place |  | Document | 7 | 5% |
| 7 | La stratégie de communication déclinée par réseau social |  | Document | 7 | 15% |
| 8 | Identifiants d’accès à l’outils de gestion centralisée des comptes réseaux sociaux |  | Document | 3 | 10% |

|  |
| --- |
| **Echéancier de paiement**  |
| N° | **Libellé ordre des livrables** | **Descriptif** | **% pour paiement**  |
| 1 | Refonte complète du site web (<https://www.mcaniger.ne/>) accessible dans un dossier de l’hébergement webSauvegarde complète de la refonte du site web sur clé usb | Cette démarche permettra de suivre l’évolution du travail du consultant et pouvoir faire les suggestions en temps réel afin d’apporter les correctifs nécessairesIntervient après validation définitive de la refonte | 30% |
| 3 | Capture d’écran des tests d’affichage du site web mis à jour vers la nouvelle version Capture d’écran des tests d’affichage sur les différentes tailles d’écran | Intervient après la migration effective du site web vers la nouvelle versionCes captures d’écran permettront de s’assurer de l’affichage correcte du site sur les différentes tailles d’écrans (téléphone, tablettes, ordinateurs, etc.) | 25 |
| 4 | Le rapport d’analyse généré par GTMETRIX, Google Analytics, Pagespeed, etc. | Afin de s’assurer de l’atteint du score B minimum. | 5% |
| 5 | Stratégie de référencement et mise en place |  | 10% |
| 6 | Stratégie de sécurisation du site web et mise en place |  | 5% |
| 7 | La stratégie de communication déclinée par réseau social |  | 15% |
| 8 | Identifiants d’accès à l’outils de gestion centralisée des comptes réseaux sociaux |  | 10% |

1. ***Critères d’appréciation***

Les offres seront appréciées en se basant sur le site web fourni par le prestataire et les comptes réseaux sociaux indiqués par le prestataire. Le tableau suivant sera utilisé :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Critères d’appréciation** | **Oui** | **Non** |
| **SITE WEB** |
|  | Attestation de bonne fin d’exécution du site web fourni |  |  |
|  | Site accessible en ligne Justifier d’une (01) année d'expérience dans la gestion de comptes sociaux pour des projets, programmes de développement. Pour ce faire, il doit fournir un lien d'accès par compte réseau social (Facebook, Twitter, Instagram et YouTube). |  |  |
|  | Site créé avec WordPress (**condition préalable au reste des exigences**) justifié par un lien d'accès au site web crée avec le gestionnaire de contenu WordPress |  |  |
| Utilisabilité du site web | Le site dispose d’un menu principal et de sous-menu |  |  |
| Le site dispose-t-il d’un pied de page et d’un bandeau d’entête |  |  |
| Le site dispose-t-il d’un fil d’Ariane |  |  |
| Le site dispose-t-il d’une page d’erreur 404 |  |  |
| Le site dispose-t-il d’un moteur de recherche interne |  |  |
| La vitesse de chargement du site web testée en ligne est inférieur ou égale à 3s |  |  |
| Le site est compatible avec les normes de codage du W3C, validité HTML / CSS |  |  |
| Le site est compatible avec les différents navigateurs (Internet Explorer, Firefox, Google Chrome, Opéra) et tailles d’écran |  |  |
| Formulaire de contact |  |  |
| Ergonomie et design du site web | Aspect visuel cohérent ? Présence d’une charte graphique ? |  |  |
| Mise en forme des textes (police lisible ?) |  |  |
| Portée de la chromie (harmonie des couleurs) |  |  |
| Sécurité | L’url rewrite est utilisé |  |  |
| Les répertoires sont protégés |  |  |
| Aucune faille de sécurité évidente n’est décelée (accessibilité du back office, version de WordPress visible, etc.) |  |  |
| Autres aspects techniques | Utilisation d’un CDN |  |  |
| Configuration fichier robot.txt |  |  |
| Plan du site disponible |  |  |

|  |
| --- |
| 5. Modèle de Contrat |

**REPUBLIQUE DU NIGER**



**Millennium Challenge Account Niger**

**CONTRAT N° ADM/Com/41/NCS………/21**

**Contrat à Prix Global et Forfaitaire**

**\*\*\***

**Sélection d’un Prestataire chargé de l’audit, de la refonte et de la mise à jour des différentes plateformes digitales MCA – Niger**

**\*\*\***

Entre

**Le Millennium Challenge Account – Niger (MCA-Niger)**

Et

**………………………………………………………………….**

**Date :**

**ACCORD CONTRACTUEL**

Le présent ACCORD CONTRACTUEL (le présent « Contrat ») en date du **[jour] [mois]**, **[année]**, entre **le Millennium Challenge Account** (l’ « Entité MCA »), représenté par son Directeur Général, MAMANE M. Annou d’une part et **[dénomination légale complète du Prestaire]** (le « Prestataire ») d’autre part.

ATTENDU QUE l’Entité MCA a accepté la proposition du Consultant en vue de la prestation des Services (les « Services ») dont la description figure à l’Appendice A relatif à la Description des Services, et que le Prestataire est capable et désireux de fournir lesdits Services.

L’ENTITÉ MCA ET LE PRESTATAIRE (les « Parties ») CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

1. Le présent Contrat, sa signification et son interprétation ainsi que les rapports entre les Parties sont régis par la Législation applicable du Niger.
2. Le Contrat est signé et exécuté en français, et toutes les communications, notes et modifications relatives audit Contrat doivent être faites par écrit et dans la même langue.
3. Le Prix d'adjudication total est de [*insérer le montant et la monnaie*] et est [*préciser : hors taxes locales] ou [taxes locales comprises*]. Le Prix d'adjudication total inclut tous les coûts liés à la mission, y compris la rémunération du personnel (étranger et local, sur le terrain et au siège social du Prestataire), les frais de transport, l’hébergement, les indemnités journalières et autres dépenses.
4. La date prévue pour le démarrage des Services est le [*insérer la date, le mois et l’année*] à [*insérer le lieu*]. La période couvre *[insérer la période, p.ex. : douze mois et date de fin, insérer la date, le mois et l’année].*
5. L’Entité MCA désigne **[*insérer le nom du point de contact pour les rapports*]** comme point de contact de l’Entité MCA pour les rapports.
6. Tout litige, controverse ou plainte entre les Parties survenant dans le cadre du Contrat, ou résultant de la violation, la résiliation ou l’invalidité dudit Contrat, qui ne peut pas être réglé à l’amiable, doit être réglé en dernière instance par voie de règlement de litige conformément aux procédures en vigueur du **Centre de Médiation et d'Arbitrage de Niamey (CMAN) conformément aux dispositions de la clause 18 des Conditions du Contrat.**

7. Les documents suivants font partie intégrante de ce Contrat :

1. Le Cahier des Clauses Administratives Générales (y compris l’Annexe 1 « Politique de la MCC - Fraude et Corruption, l’Annexe 2 « Annexe aux Dispositions générales »)

(b) Appendices :

Appendice A : Description des services et Rapports

Appendice B : Calendrier des livrables et pourcentage de paiement des livrables

Appendice C : Coordonnées bancaires du Prestataire

Appendice D : Calendrier de recrutement négocié

SIGNÉ :

Pour le compte de et au nom de *[Dénomination de l’Entité MCA]*

*[Représentant habilité de l’Entité MCA – nom, titre et signature]*

Pour le compte de et au nom de *[Nom du Prestataire]*

*[Titre du signataire – nom et signature]*

**Cahier des Clauses Administratives Générales**

|  |  |
| --- | --- |
| 1. **Fraude et Corruption**
 | La Millennium Challenge Corporation (« MCC ») exige la conformité avec sa politique concernant les actes de corruption et de fraude énoncés dans la **Pièce jointe 1**.  |
| 1. **Divulgation des commissions et frais**
 | L’Entité MCA exige que le Consultant rende public tous les frais, commissions et gratifications qui ont pu être payés ou qui doivent être payés aux agents ou à une quelconque partie dans le cadre du processus de sélection ou l’exécution du Contrat. L’information divulguée doit inclure au moins le nom et l’adresse de l’agent ou de l’autre partie, le montant et la devise et l’objectif des frais, commissions ou gratifications. La non-divulgation de ces commissions, gratifications et frais peut entraîner la résiliation du Contrat et/ou l’application de sanctions par la MCC.  |
| 1. **Force majeure**
 |  |
| **a. Définition** | Aux fins du présent Contrat, « Force majeure » désigne un événement ou une situation qui a) n'est pas raisonnablement prévisible et échappe au contrôle raisonnable d'une Partie, et ne résulte pas d'actes, d'omissions ou de retards de la Partie invoquant ledit cas de Force majeure, (ou de toute tierce personne sur laquelle cette Partie exerce un contrôle), b) n'est pas un acte, un événement ou une situation dont cette Partie a expressément convenu d'assumer les risques ou les conséquences aux termes du présent Contrat, c) n'aurait pu être évité(e), corrigé(e) ou réparé(e) par l’exercice d’une diligence raisonnable de la part de ladite Partie, et d) rend l'exécution par ladite Partie de ses obligations au titre du présent Contrat impossible ou si peu pratique qu'elle est considérée comme impossible dans les circonstances. L’insuffisance de fonds ou l’incapacité d’effectuer un paiement exigible aux termes des présentes ne constitue pas des cas de Force majeure. |
| **b. Inexécution du Contrat** | Le manquement d'une Partie à l'une quelconque de ses obligations au titre du présent Contrat n’est pas considéré comme une violation ou un manquement au titre du présent Contrat dans la mesure où cette incapacité résulte d'un cas de Force majeure, à condition que la Partie qui en est affectée a) ait pris toutes les précautions, fait preuve de la diligence voulue et pris toutes les mesures alternatives raisonnables afin de s’assurer de l’exécution des clauses et conditions du présent Contrat et b) a informé l'autre Partie dès que possible (et au plus tard cinq (5) jours après l'événement) de la survenance d'un événement donnant lieu à l'invocation d’un cas de Force majeure. |
| **c. Mesures à prendre** | Une Partie affectée par un cas de Force majeure continue d'exécuter ses obligations au titre du présent Contrat dans la mesure du possible, et prend toutes les mesures raisonnables pour réduire au minimum et limiter les conséquences de tout cas de Force majeure. Tout délai dans lequel une Partie doit, aux termes du présent Contrat, mener à bien une action ou une tâche est prolongé pour une période égale à la période au cours de laquelle ladite Partie n'a pas été en mesure d'exécuter cette action ou tâche en raison d'un cas de Force majeure. Pendant la période d'incapacité d'exécuter les Services par suite d'un cas de Force majeure, le Consultant, sur instructions de l'Entité MCA, doit :a) se désengager, auquel cas le Consultant doit percevoir le remboursement des coûts supplémentaires raisonnables et nécessaires encourus et, si l’Entité MCA l’exige, le rétablissement des Services ; oub) poursuivre la fourniture des Services dans la mesure du possible, auquel cas le Consultant continue d'être rémunéré conformément aux modalités du présent Contrat et est remboursé pour les coûts supplémentaires raisonnables et nécessaires qui ont été engagés.En cas de désaccord entre les Parties sur l'existence ou l'étendue ainsi que la nature du cas de Force majeure, la question est réglée conformément à la clause 17 du CCAG. |
| 1. **Suspension**
 | 4.1 L’Entité MCA peut, moyennant préavis écrit au Consultant, suspendre tout ou partie des paiements au Consultant en vertu du Contrat si le Consultant ne parvient pas à remplir l’une quelconque de ses obligations au titre du présent Contrat, y compris l’exécution des Services, à condition qu’un tel avis de suspension i) précise la nature du manquement auxdites obligations et ii) demande au Consultant de remédier à ce manquement dans un délai n’excédant pas sept (7) jours calendaires suivant la réception par le Consultant dudit avis de suspension ou si la MCC a suspendu les décaissements dans le cadre du Compact. |
| 1. **Résiliation**
 | 5.1. Ce Contrat peut être résilié par l’une des Parties selon les dispositions ci-après énoncées. Le Contrat a une durée de X mois et prend effet à compter de sa signature. Le Contrat arrive automatiquement à terme à l’expiration dudit Contrat le **[XXX date]**. |
| **a. Par l’Entité MCA** | 5.2 L’Entité MCA peut résilier ce Contrat avec un préavis écrit d’au moins quatorze (14) jours calendaires au Consultant s’il se produit l’un quelconque des évènements énoncés dans les paragraphes (a) à (e) de la présente clause : a) Si le Consultant ne remédie pas à une incapacité à remplir ses obligations dans le cadre du Contrat après avoir été informé par l’Entité MCA par écrit en précisant la nature de l’incapacité et en demandant qu’elle soit réglée dans au moins dix (10) jours après la réception de la note de l’Entité MCA ; b) Si le Consultant devient insolvable ou fait faillite ;c) Si le Consultant, selon l’appréciation de l’Entité MCA, s’est livré à des atteintes à l’intégrité comme définie dans la Pièce jointe 1 ou si selon l’appréciation de l’Entité MCA, maintenir le Contrat serait préjudiciable à l’intérêt ou à la réputation de l’Entité MCA ou du projet ; d) Si l’Entité MCA, à sa seule discrétion et pour quelque raison que ce soit, décide de résilier le présent Contrat ; e) Si le Compact a été résilié ou si la MCC a suspendu les décaissements dans le cadre du Compact. Si le présent Contrat est suspendu en application des dispositions de la sous-clause 5.2(e) du CCAG, le Consultant a l’obligation d’atténuer tous les frais, dommages et pertes causés au détriment de l’Entité MCA au cours de la période de suspension. |
| **b. Par le Consultant** | 5.3 Le Consultant peut résilier le présent Contrat moyennant un avis écrit à l'Entité MCA conformément au délai indiqué ci-dessous, ledit avis devant être donné après la survenance de l'un quelconque des événements spécifiés aux paragraphes (a) à (e) de la présente sous-clause 5 du CCAG :1. Si l'Entité MCA ne paie pas une somme due au Consultant en vertu du présent Contrat qui n'est pas autrement sujette à contestation en vertu des dispositions de la clause 17 du CCAG dans les quarante-cinq (45) jours suivant la réception d'un avis écrit du Consultant indiquant qu'un tel paiement est en retard. Toute résiliation effectuée en vertu de la présente disposition prend effet à l'expiration d'un délai de trente (30) jours après la remise de l'avis de résiliation, à moins que le paiement faisant l'objet de l'avis de résiliation ne soit versé par l'Entité MCA au Consultant dans les trente (30) jours.
2. Si, en raison d’un cas de Force majeure, le Consultant est incapable d’exécuter une part importante des Services pendant une période d’au moins soixante (60) jours. La résiliation aux termes de la présente disposition prend effet à l'expiration d'un délai de trente (30) jours après la remise de l'avis de résiliation.
3. Si l’Entité MCA ne parvient pas à se conformer à toute décision finale rendue à la suite de la procédure d’arbitrage en application des dispositions de la clause 17 du CCAG. La résiliation aux termes de la présente disposition prend effet à l'expiration d'un délai de trente (30) jours après la remise de l'avis de résiliation.
4. Si le Consultant ne reçoit pas le remboursement des Taxes faisant l’objet d’exonération aux termes du Contrat dans les cent vingt (120) jours suivant la date à laquelle le Consultant notifie à l'Entité MCA que le remboursement est dû au Consultant. Toute résiliation effectuée en vertu de la présente disposition prend effet à l'expiration d'un délai de trente (30) jours après la remise de l'avis de résiliation, à moins que le remboursement faisant l'objet de l'avis de résiliation ne soit versé au Consultant dans les trente (30) jours.
5. Si le présent Contrat est suspendu pendant une période de plus de trois (3) mois consécutifs, à condition que le Consultant se soit conformé à son obligation d'atténuation conformément aux paragraphes 5.2(e) ou (i) du CCAG pendant la période de suspension. La résiliation aux termes de la présente disposition prend effet à l'expiration d'un délai de trente (30) jours après la remise de l'avis de résiliation.
 |
| 1. **Obligations du Consultant**
 |  |
| **a. Norme de performance** | 6.1 Le Consultant fournit les Services avec la diligence et l’efficacité voulues, et fait montre de compétence et de soin raisonnables dans la prestation desdits Services conformément aux bonnes pratiques professionnelles.6.2 Le Consultant agit à tout moment de manière à protéger les intérêts de l’Entité MCA et prend toutes les mesures raisonnables voulues pour maintenir toutes les dépenses à un niveau minimum conformément aux bonnes pratiques professionnelles.  |
| **b. Conformité**  | 6.3 Le Consultant fournit les Services conformément au Contrat et à la Législation applicable de MCA-Niger |
| **c. Conflit d’intérêts** | 6.4. Le Consultant défend, avant tout et en permanence, les intérêts de l’Entité MCA et agit sans faire entrer en ligne de compte l’éventualité d’une mission ultérieure et évite scrupuleusement tout conflit d’intérêts avec d’autres missions ou avec les intérêts de sa propre entreprise.6.5 Le Consultant convient que, pendant la durée du présent Contrat et après sa résiliation, le Consultant et toute entité affiliée au Consultant ne peuvent fournir des biens, travaux ou services autres que des services de consultants découlant des Services ou directement liés aux Services du Consultant pour la préparation ou la mise en œuvre du projet.6.6 Le Consultant ne se livre pas, directement ou indirectement, à des activités commerciales ou professionnelles qui seraient incompatibles avec les activités qui lui sont confiées au titre du présent Contrat.6.7 Le Consultant a l’obligation de divulguer toute situation de conflit réel ou potentiel qui le met dans l’impossibilité de servir au mieux l’intérêt de l’Entité MCA, ou qui peut être raisonnablement perçue comme ayant cet effet. La non-divulgation d’une situation de cette nature peut entraîner la disqualification du Consultant ou la résiliation du Contrat. |
|  |  |
|  |  |
| 1. **Confidentialité**
 | 7.1 Sauf avec le consentement écrit préalable de l'Entité MCA, le Consultant ne doit, à aucun moment, communiquer à toute personne ou entité, des informations confidentielles obtenues dans le cadre de la fourniture des Services, ou rendre publiques les recommandations formulées dans le cadre de la fourniture des Services ou suite à leur fourniture.  |
| 1. **Obligation du Consultant de souscrire une assurance**
 | 8.1 Le Consultant doit souscrire et maintenir à ses frais une assurance responsabilité professionnelle appropriée et une assurance adéquate contre la responsabilité civile et la perte ou l’endommagement de l’équipement acheté en tout ou en partie avec les fonds fournis par l’Entité MCA. Le Consultant doit s’assurer d’avoir souscrit ces assurances avant le début des Services. 8.2 L’Entité MCA n’assume aucune responsabilité concernant l’assurance vie, santé, accident, voyage ou toute autre assurance qui peut être nécessaire ou souhaitable pour le Consultant, ni pour les besoins des Services, ni pour toute personne à la charge du Consultant. 8.3 L’Entité MCA se réserve le droit de demander une preuve originale que le Consultant a souscrit les assurances requises.  |
| 1. **Comptabilité, inspection et audit**
 | 9.1 Le Consultant doit tenir, et faire tous les efforts raisonnables pour tenir, des comptes et dossiers systématiques et précis des Services, sous une forme et suivant un niveau de détail permettant d’identifier clairement les changements pertinents en termes de temps et de coût. 9.2 Le Consultant doit permettre à la MCC et/ou aux Personnes désignées par la MCC d’inspecter le site et/ou tous les comptes et dossiers concernant l’exécution du Contrat, et de faire auditer lesdits comptes et dossiers par des auditeurs désignés par la MCC si la MCC le demande.  |
| 1. **Obligations de rapport**
 | 10.1 Le Consultant doit soumettre à l’Entité MCA les rapports et documents précisés dans l’**Appendice A**, dans la forme, les nombres et la période énoncés dans ledit Appendice.  |
| 1. **Droits de propriété de l’Entité MCA sur les rapports et dossiers**
 | 11.1 Tous les rapports et les données et informations pertinentes comme les cartes, les diagrammes, les plans, les bases de données, les autres documents et logiciels, les dossiers d’appui ou les documents rassemblés ou préparés par le Consultant pour l’Entité MCA dans le cadre des Services sont confidentiels et deviennent et demeurent la propriété absolue de l’Entité MCA sauf si l’Entité MCA en convient autrement par écrit. Le Consultant doit, au plus tard avant la résiliation ou l’expiration de ce Contrat, fournir tous ces documents à l’Entité MCA, le tout étant assorti d’un bordereau détaillé. Le Consultant peut conserver une copie des documents, données et/ou logiciels, mais ne doit pas les utiliser pour des besoins qui ne sont pas liés à ce Contrat sans l’approbation écrite préalable de l’Entité MCA. a) Le Consultant doit décharger l’Entité MCA de toutes les réclamations, responsabilités, obligations, pertes, dommages, pénalités, actions, jugements, procès, poursuites, revendications, coûts, dépenses et décaissements d’une quelconque nature, qui peuvent être imposés à l’Entité MCA par rapport aux Services ou pendant leur exécution pour i) violation ou supposée violation par le Consultant d’un brevet ou d’un autre droit protégé, ii) plagiat ou supposé plagiat par le Consultant. b) Le Consultant doit s’assurer que tous les biens et services (y compris mais sans s’y limiter, le matériel informatique, les logiciels et systèmes) achetés par le Consultant au moyen des fonds de l’Entité MCA ou utilisés par le Consultant dans l’exécution des Services, ne violent ou portent atteinte à une propriété industrielle, à un droit de propriété intellectuelle ou au droit d’une tierce partie. |
| 1. **Description du poste du Consultant**
 | 12.1 Le titre, la description convenue du poste, la qualification minimum et la période estimée de l’engagement à fournir les Services du Consultant sont définis dans l'**Appendice B**.  |
| 1. **Obligation de paiement de l’Entité MCA**
 | 13.1 Compte tenu des Services fournis par le Consultant dans le cadre de ce Contrat, l’Entité MCA doit verser au Consultant les honoraires dus pour les Services précisés dans l’**Appendice A** et suivant la manière décrite : **le paiement interviendra** **dans un délai maximum de trente (30) jours à compter de la date d’acceptation de la facture du Consultant par MCA-Niger** |
| 1. **Mode de facturation et de paiement**
 | 14.1 Les paiements au titre de ce Contrat doivent être effectués conformément aux dispositions sur les paiements décrits dans la sous-clause 13.1 du CCAG. 14.2 Les paiements ne sont pas synonymes d’acceptation de l’intégralité des Services et ne libèrent pas le Consultant de ses obligations.  |
| 1. **Intérêts moratoires**
 | 15.1 Si l’Entité MCA retarde les paiements au-delà de trente (30) jours après la date de paiement déterminée, des intérêts doivent être versés au Consultant pour chaque jour de retard, au tauxdes fonds fédéraux comme indiqué sur le site suivant : [**http://www.federalreserve.gov/releases/h15/current/default.htm**](http://www.federalreserve.gov/releases/h15/current/default.htm) |
| 1. **Impôts et redevances**
 | * 1. 16.1 À l’exception d’exonérations fiscales consenties en vertu du Compact ou d’un autre accord lié au Compact, disponible en anglais à l’adresse [**www.mcaniger.ne**](http://www.mcaniger.ne)le Consultant peut être soumis à certaines Taxes, ainsi que définies dans le Compact, sur les montants à acquitter par l’Entité MCA au titre du présent Contrat conformément à la Législation applicable (maintenant ou ci-après en vigueur). Le Consultant acquitte toutes les Taxes imposées en vertu de la Législation applicable. En aucun cas l’Entité MCA n’est responsable du paiement ou du remboursement de Taxes. Dans le cas où des Taxes sont imposées au Consultant, le Prix d’adjudication ne doit pas être modifié pour prendre en compte lesdites Taxes.
	2. Le Consultant doit suivre les procédures douanières habituelles du Pays MCA lors de l’importation de biens dans le Pays MCA.
	3. Si le Consultant ne réexporte pas les biens importés en franchise des droits de douane et autres Taxes, mais dispose desdits biens dans le Pays MCA, le Consultant i) doit acquitter ces droits de douane et autres Taxes conformément à la Législation applicable, ou ii) doit rembourser ces droits de douane et Taxes à l’Entité MCA si ces droits de douane et Taxes ont été payés par l’Entité MCA au moment de l’importation des biens en question dans le Pays MCA.
	4. Sans préjudice des droits du Consultant en vertu de la présente clause, le Consultant prendra les mesures raisonnables requises par l’Entité MCA ou le Gouvernement en ce qui concerne la détermination du statut fiscal décrit dans la présente clause 16 du CCAG.
	5. Si le Consultant est tenu de payer des Taxes qui sont exonérées en vertu du Compact ou d’un accord connexe, le Consultant notifie promptement l’Entité MCA (ou tout agent ou représentant désigné par l’Entité MCA) de toute Taxe payée, et le Consultant coopère avec l’Entité MCA, la MCC ou l’un de leurs agents ou représentants, et prend les mesures qui peuvent être requises par l’Entité MCA, la MCC ou l’un de leurs agents ou représentants, en demandant le remboursement rapide et adéquat des Taxes en question.
	6. L’Entité MCA veille de manière raisonnable à ce que le Gouvernement accorde au Consultant les exonérations d’impôt applicables au Consultant, conformément aux termes du Compact ou des accords connexes. Si l’Entité MCA ne s’acquitte pas de ses obligations au titre du présent paragraphe, le Consultant a le droit de résilier le présent Contrat.
 |
| 1. **Règlement des différends à l’amiable**
 | 17.1 Les Parties doivent chercher à résoudre tout litige à l’amiable par consultation mutuelle. |
| 1. **Règlement des différends**
 | 18.1. Le présent Contrat est régi par les textes et lois en vigueur sur le territoire de la République du Niger. La langue du Contrat est le français.Tout différend né de l’exécution ou de l’interprétation du présent contrat sera réglé à l’amiable. En cas de non-conciliation, le litige sera réglé exclusivement par voie d’arbitrage et sera de ce fait soumis par la partie la plus diligente au Centre de Médiation et d'Arbitrage de Niamey (CMAN) en accord avec les dispositions suivantes : 1. Règles de procédure. Exception faite de ce qui est précisé aux présentes, les procédures arbitrales sont menées conformément aux règles de procédure d’arbitrage du Centre de Médiation et d’Arbitrage de Niamey (CMAN) en vigueur à la date du présent Contrat.2. Sélection des arbitres. Chaque litige soumis à arbitrage par une Partie sera entendu par un arbitre unique ou par un panel d’arbitres composé de trois arbitres, conformément aux dispositions suivantes :(a) Arbitre unique. Lorsque les Parties reconnaissent que le litige concerne une question technique, elles peuvent accepter de nommer un arbitre unique pour être confirmé par le Centre. A défaut d’accord sur l’identité de cet arbitre unique dans les quinze (15) jours à compter de la notification de la demande d’arbitrage à l’autre Partie, ou dans tout autre délai accordé par le Centre, l’arbitre unique est nommé par le Centre. (b) Panel de trois Arbitres. Lorsque les Parties ne conviennent pas que le litige concerne une question technique, elles désignent respectivement dans la demande d’arbitrage et dans la réponse un arbitre pour confirmation par le Centre, et ces deux arbitres nomment ensemble un troisième arbitre, pour confirmation également par le Centre, qui présidera le panel d’arbitrage. Si les arbitres nommés par les Parties ne parviennent pas à nommer un troisième arbitre dans les quinze (15) jours après la nomination du dernier des deux arbitres nommés par les Parties, le troisième arbitre est nommé par le Centre. Si une partie s’abstient de désigner un arbitre, celui-ci est nommé par le Centre.2. Caractéristique du litige. Au cas où les parties ne s’accorderaient pas sur le caractère technique ou non du litige, cette question sera tranchée par le Centre. 3. Arbitres remplaçants. Si pour une quelconque raison un arbitre n’est pas en mesure de remplir sa fonction, un remplaçant est nommé conformément aux dispositions du règlement d’arbitrage du Centre de Médiation et d’Arbitrage de Niamey (CMAN) en vigueur à la date du présent Contrat.  4. Qualification des arbitres. L’arbitre unique ou le troisième arbitre nommé est un expert en droit ou technique internationalement et/ou nationalement reconnu avec une vaste expérience en lien avec la question en litige.5. Coûts. En cas de survenance d’un litige, l’allocation des coûts associés aux efforts de règlement avant arbitrage ou en lien avec l’arbitrage est déterminé conformément aux dispositions du règlement d’arbitrage du Centre de Médiation et d’Arbitrage de Niamey (CMAN) en vigueur à la date du présent Contrat. 6. Divers. Dans toute procédure d’arbitrage en vertu du présent Contrat :(i) les procédures se tiennent, sauf accord des Parties, en français, et(ii) le français est la langue officielle à tous égards.7. Décision arbitrale. Les parties conviennent que, la décision de l’arbitre unique ou de la majorité des arbitres est définitive conformément aux dispositions du règlement d’arbitrage du Centre de Médiation et d’Arbitrage de Niamey (CMAN) en vigueur à la date du présent Contrat. 18.2 La MCC a le droit d’assister en tant qu’observateur à toute procédure d'arbitrage relative au présent Contrat, à sa seule discrétion, mais pas l'obligation de participer à une procédure d'arbitrage quelconque. Que la MCC soit un observateur ou pas d’un arbitrage relatif au présent Contrat, les Parties doivent fournir à la MCC des transcriptions écrites en anglais de toute procédure ou audience d'arbitrage et une copie de la sentence motivée dans les dix (10) jours suivant a) chaque procédure ou audience ou b) la date à laquelle une telle sentence est rendue. La MCC peut faire valoir ses droits en vertu du présent Contrat dans le cadre d'un arbitrage mené conformément à la présente disposition ou en intentant une action devant tout tribunal compétent. L'acceptation par la MCC du droit d’assister en tant qu’observateur à l'arbitrage ne constitue pas un consentement à la compétence des tribunaux ou de tout autre organe d'une juridiction ou à la compétence d'un groupe spécial d'arbitrage |

**Annexe 1 : Politique de la MCC – Fraude et Corruption**

La Politique de la MCC sur la prévention, la détection et la répression de la fraude et de la corruption est disponible à l’adresse suivante :

<https://www.mcc.gov/resources/doc/policy-fraud-and-corruption>

**Annexe 2 : Politique de la MCC – Annexe aux Dispositions générales**

Les Dispositions générales de la politique de la MCC sont disponibles à l’adresse :

<https://www.mcc.gov/resources/doc/annex-of-general-provisions>

**APPENDICES A**

**Description des services et Rapports**

**Appendice B**

**CALENDRIER DES LIVRABLES ET POURCENTAGE DE PAIEMENT POUR LES DIFFERENTS LIVRABLES**

**Appendice C**

 **Coordonnées bancaires du Prestataire**

**Appendice D**

**Calendrier de mobilisation DU PRESTATAIRE**